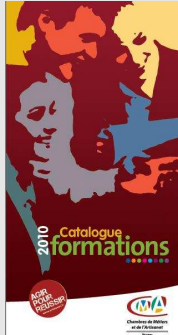




## Formations modulaires :

### NOUVEAU !!!

### Catalogue de Formation pour l'année 2010



Contact : Virginie MARTIN  
Tél : 03.29.69.55.56

## Permanences juridiques gratuites :

### Avocats :

- Vendredi 12 février à Saint-Dié

- Mardi 2 mars à Epinal

### Notaires :

- Mardi 9 mars à Epinal

## Environnement :

- Lundi 8 Février
- Lundi 8 mars

## Renseignements et prise de rdv au : 03.29.69.55.53

[Consulter les dates des  
permanences pour 2010...](#)

## Réunions Communautés de Communes :

- Réunion de la  
Communauté de  
Communes de la Vallée  
de la Vologne, le 26  
mars à 20 heures dans  
les locaux de la  
Codecom à Bruyères.

+ d'infos Delphine Perrin au  
03.29.69.55.83.

[Voir les horaires et lieux de  
réunions ...](#)

**Besoin d'une information**

## Actualités :

### - METIERAMA 2010, 130 entreprises en portes ouvertes.

La 8<sup>ème</sup> édition de METIERAMA va se dérouler en deux temps : L'exposition au Centre des Congrès d'Epinal, du 11 au 14 mars où 70 métiers seront présentés par 23 établissements de formation. Cette nouvelle édition du Festival des Métiers permettra également à 130 entreprises artisanales vosgiennes d'ouvrir leurs portes au public et aux scolaires. Elle mettra l'accent sur le thème

« du lien », lien social, lien inter-génération etc. Tout le programme de la manifestation disponible sur [www.cma-vosges.fr](http://www.cma-vosges.fr) et chez nos partenaires. Plus d'informations 03.29.69.55.52.

- Taxe sur la publicité extérieure. Retrouvez des informations sur la Taxe sur la publicité extérieure [ici](#).

- Des aides pour les propriétaires modestes. Il existe une multitude d'aides locales et nationales, proposées sous forme de prêt, d'aide fiscale et de subvention pour les travaux de réhabilitation thermique. Parmi elles vous pouvez consulter [celle-ci](#). Les professionnels du bâtiment et les EIE (Espaces Info Energie) sont disponibles pour des conseils complets aux particuliers. Votre conseillère environnement se tient à disposition des artisans pour les accompagner et les informer, notamment dans l'action « Artisans durables ». Contact : Delphine Grévisse au 03.29.69.55.84 ou à [d.grevisse@cma-vosges.fr](mailto:d.grevisse@cma-vosges.fr)

- Dématérialisation des marchés publics. L'OPAC Vosges met en place un nouvel outil pour accompagner les entreprises vers la réponse électronique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, pour les marchés supérieurs à 90 000€, seules les réponses électroniques sont prises en compte. A ce titre, des ateliers « découverte » pour s'entraîner ont lieu chaque vendredi après-midi à 14 h sur réservation – Quai André Barbier à Epinal. Pour réserver sa place, envoyer un mail à [marchespublics@opacvosges.fr](mailto:marchespublics@opacvosges.fr), en précisant la raison sociale de l'entreprise et le nombre de places souhaitées.

- Fond Local d'Adaptation du commerce rural. Cette aide financière s'adresse aux petits commerces situés dans une **commune de moins de 2 000 habitants\*** et immatriculés au registre du commerce, à l'exception de certaines activités (garage...). Limité à **5 000 € maximum par entreprise**, ce fonds peut être mobilisé pour :

- des dépenses d'investissement (création, maintien, adaptation, modernisation) des petits commerces sédentaires et/ou organisant des tournées: aide plafonnée à 20%
  - des dépenses d'équipement en nouvelles technologies (notamment du matériel informatique dans le cadre d'un projet de commerce électronique) : aide portée à 50%.
- Pour en savoir plus, contacter le service Conseil et Développement au 03 29 69 55 53.

\* en priorité dans les cantons de Bains-les-Bains, Brouvelieures, Bulgnéville, Coussey, Châtenois, Darney, Dompierre, Lamarche, Monthureux, Plombières, Provençères et Xertigny

- Aide à l'embauche. Prolongation du dispositif « zéro charges » jusqu'au 30 juin 2010. L'aide à l'embauche zéro charges permet aux entreprises de moins de 10 salariés d'être exonérées de charges patronales pendant douze mois pour le recrutement d'un salarié au SMIC. Plus de 600 000 embauches en ont bénéficié depuis début 2009. Devant le succès de cette mesure, l'Etat a décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 30 juin 2010. Pour aller plus loin : [www.zerocharges.fr](http://www.zerocharges.fr)

- Bilan de l'action « Anticiper pour mieux transmettre ». Le 19 janvier, le Conseil Régional de Lorraine a présenté le rapport d'activité de cette opération menée par les

## juridique ?

Des juristes répondent gratuitement à vos questions (6 jours sur 7 de 8h à 20h).  
N° Indigo : 0 820 09 78 38

## Appels d'offres pour les artisans :

- [Site du Conseil général des Vosges](#)  
- [Site de l'OPAC des Vosges](#)  
- [Site de l'Association des Maires des Vosges](#)  
- [Bulletin officiel des annonces des marchés publics \(BOAMP\)](#)

## A noter dans vos agendas :

[Consultez les salons, événements et manifestations ...](#)

informés, et sur les 510 accompagnés, 271 ont transmis leur entreprise. Le bilan qualitatif est prometteur pour les actions futures et la pérennisation de l'action. Le taux de satisfaction des dirigeants se situe entre 70 et 80 % en Lorraine. L'action de la CMA des Vosges continue et l'accompagnement mis en place pour les cédants est individualisé et adapté aux besoins de chacun. Pour obtenir des renseignements : JB Vauché à [jb.vauche@cma-vosges.fr](mailto:jb.vauche@cma-vosges.fr) ou au 03.29.69.55.53.

- **Création d'aides pour favoriser l'embauche des apprentis et de jeunes en contrat de professionnalisation.** En savoir plus : [Site du Ministère du Travail.](#)

- **Emploi et recrutement.** Vous souhaitez embaucher un salarié ou former des apprentis ? Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose appui et conseils pour préparer votre projet et répond à toutes les questions que vous vous posez en la matière. [En savoir plus ...](#)

- **Les Vosges embauchent.** L'action « Les Vosges embauchent » continue cette année. Le questionnaire destiné au recueil des besoins des entreprises artisanales vosgiennes en matière de salariés et d'apprentis partira dans le courant de ce mois. Plus d'infos au 03.29.69.55.55

- **Protection du patrimoine.** Il existe plusieurs possibilités de protéger son patrimoine. Des informations sont disponibles sur <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/sujet-1365-protection-du-patrimoine-de-l-entrepreneur-individuel>.



- **Cité de l'artisanat et de l'entreprise.** La consultation des entreprises pour soumissionner au marché est lancée. L'appel d'offre qui concerne les 15 lots disponibles est consultable auprès du site [www.sev.fr](http://www.sev.fr) Les artisans sont invités à s'y rendre pour obtenir plus d'informations.

- **Une formation pour le respect de l'environnement.** Formation à destination des professionnels du bâtiment, « Du bâtiment basse consommation au bâtiment passif : les clés de la performance » permet de comprendre les principes de la performance, de découvrir et maîtriser les critères basse consommation. Programmé le 1<sup>er</sup> mars 2010, les artisans qui souhaitent s'inscrire peuvent s'adresser Virginie Martin à [v.martin@cma-vosges.fr](mailto:v.martin@cma-vosges.fr) ou au 03.29.69.55.56.

- **L'étanchéité à l'air des bâtiments.** Elle est une condition essentielle pour une bonne qualité thermique d'un bâtiment, et pour la pérennité structurelle d'un bâtiment bois. Elle est l'affaire de tous, des maîtres d'ouvrage aux entreprises qui sont quotidiennement sur le terrain, du charpentier au plaquiste. À l'invitation des associations ALFA et Classe 4, la CMA 88 participe à cette formation originale qui se veut avant tout fédérative de l'ensemble des acteurs de l'acte de bâtir. Concrète, elle allie l'aspect théorique dans un langage adapté à tous, par une matinée animée par un ingénieur du CRITT ou de l'ENSTIB, et le pratique, par des tests réalisés sur un chantier accueil l'après-midi. La journée se termine par un débat échange entre tous sur comment répondre ensemble aux nouvelles contraintes techniques. Cette formation régionale tourne en Lorraine en fonction des chantiers accueils. N'hésitez pas à contacter nos partenaires pour savoir quand aura lieu la formation la plus proche de chez vous. Renseignements et inscriptions : Anne Thomas, au 03.83.17.17.24 ou à [alfa@archilink.com](mailto:alfa@archilink.com)

- **La CET en remplacement de la Taxe professionnelle.** En décembre dernier, le Conseil Constitutionnel a définitivement supprimé la Taxe Professionnelle pour la remplacer par le CET. La TP est remplacée par une contribution économique territoriale (CET), qui comportera une part foncière et une part assise sur la valeur ajoutée (plafonnée à 3%). Les collectivités territoriales, qui bénéficieront de la totalité du produit de la CET et de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, ainsi que du transfert d'impôts d'Etat. La réforme allège considérablement la charge fiscale des entreprises, plus d'infos sur <http://www.economie.gouv.fr/actus/reforme-taxe-professionnelle.html>

- **Permanences environnement.** Votre chargée de mission environnement et développement durable, Delphine Grévisse, tient une permanence le 2<sup>ième</sup> lundi du mois à l'antenne de Saint Dié pour faire le point sur votre situation actuelle et trouver ensemble des pistes d'actions en faveur du développement durable. C'est également l'occasion d'échanger sur la prise en compte de l'environnement dans vos démarches de création/reprise d'entreprise. La prochaine permanence est arrêtée au 8 février.

**Vous êtes artisan...**

Vous recherchez un apprenti : [cliquez ici](#)  
Vous désirez transmettre votre entreprise : [cliquez ici](#)  
Vous recherchez du matériel professionnel : [cliquez ici](#)

**Devenez artisan ...**

Consultez les entreprises à reprendre : [cliquez ici](#)  
Vous recherchez du matériel professionnel : [cliquez ici](#)

[Inscrire un ami](#) à la newsletter  
[Cliquez ici](#) pour vous désabonner

Webmestre : [Maud THEVENY](#)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges  
24 rue Boulay de la Meurthe – 88001 Epinal Cedex  
Tél : 03 29 69 55 55  
Fax : 03 29 69 55 57

Courriel : [chambre.metiers@cma-vosges.fr](mailto:chambre.metiers@cma-vosges.fr)  
Site internet : [www.cma-vosges.fr](http://www.cma-vosges.fr)

■ 30 000 entreprises à reprendre

■ 4 secteurs



■ 170 000 apprentis formés chaque année

■ 920 000 entreprises